

Information aux patients en AMP

Vaccination contre la Covid-19

Pourquoi se faire vacciner ?

Les résultats des études montrent que la vaccination permet de réduire significativement les formes graves de la Covid-19 et la mortalité due au virus.

Couplé avec les mesures barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation sociale), le vaccin contribue à maîtriser l'impact de l'épidémie sur le long terme.

Quels sont les vaccins autorisés en France ?

A ce jour (mai 2021), plusieurs vaccins contre la Covid-19 ont reçu l'autorisation de mise sur le marché (AMM) en France. Le site de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)¹ et le site du Gouvernement² délivrent des informations régulières sur la mise à disposition des vaccins contre la Covid-19.

Faut-il se faire vacciner avant une AMP ?

La Haute autorité de santé (HAS) n'a pas émis de recommandation spécifique pour l'AMP à ce jour.

Des recommandations concernant la **femme enceinte** ont été émises par la HAS. L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) relaie ces recommandations sur son site internet³.

Où trouver plus d'informations sur la vaccination contre la Covid-19 ?

Les données médicales et scientifiques évoluent rapidement. Cette fiche d'information sera mise à jour en tant que de besoin.

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>
- <https://vaccination-info-service.fr/>
- <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/covid-19-vaccins/covid-19-vaccins-et-femmes-enceintes>

¹ <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/covid-19-vaccins/covid-19-vaccins-autorises>

² <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

³ Covid-19 - Vaccins et femmes enceintes <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/covid-19-vaccins/covid-19-vaccins-et-femmes-enceintes> - mise à jour le 12/02/2021